



## ARRETE DU PRESIDENT

N° 2023 /082

### DELEGATION DE FONCTION A MADAME HELENE PELAEZ BACHELIER, 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENTE

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° DE2020051 du 15 juillet 2020 portant élection du président ;

Vu la délibération n° DE2020052 du 15 juillet 2020 fixant à huit le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n° DE2023002 du 19 janvier 2023 portant élection de Madame Hélène PELAEZ BACHELIER à la fonction de 8<sup>ème</sup> vice-présidente de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans ;

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

## ARRETE

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> février 2023, délégation de fonction est donnée à Madame Hélène PELAEZ BACHELIER, huitième vice-présidente, à l'effet d'exercer la fonction suivante :

- Aménagement de l'espace et habitat pour un territoire vivable et durable

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, à Madame la Trésorière Principale, à l'intéressée et sera publié sur le site de la Communauté de Communes.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté pour excès de pouvoir, peut être introduit auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date du rendu exécutoire du présent acte.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 27 JAN. 2023  
Denis BENOIT, Président



Acte rendu exécutoire par :

Transmission en préfecture le 27 JAN. 2023

Affichage et notification le 27 JAN. 2023

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

**Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans**

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE